

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Cloridorme tenue le 19 juillet 2013 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Jean Paul Huet
Jean Louis Clavet
Valère Huet
Cyrice Côté

ABSENTS : Raynald Dufresne et Sonia Côté

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

La séance est ouverte à 19h30 par Jocelyne Huet, maire de Cloridorme. Marie Dufresne, directrice générale fait fonction de secrétaire, madame Léona Francoeur, sec-adj et Jacques Côté inspecteur municipal sont également présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution # 171-07-13

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Bris aqueduc (3) pépîne D.Gleeton et achat si nécessaire
- 2- Remplacement réducteur de pression Frégate/technicien pour le mettre en fonction
- 3- Achat pour Jacques : pièce pour pépîne- entrée d'eau Yan Gleeton
- 4- Repas lors de travaux (selon MAMROT c'est repas ou heures supp. et non les deux)
- 5- Payer le déplacement Simon Langlais lors drainage BF (pris son véhicule)
- 6- Factures à payer
- 7- Remplacement unité centrale sec-adj
- 8- Caméra pour fosse P.Clavet
- 9- Quel montant à facturer (fosse St-Yvon)
- 10-Vacances des employés
- 11-Période de questions
- 12-Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

Résolution # 172-07-13

Bris aqueduc/machinerie entrepreneur

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER il est résolu :

QUE le conseil autorise Jacques Côté inspecteur municipal à engager la rétrocaveuse de Denis Gleeton pour effectuer la réparation du 46, route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 173-07-13

Achat pièces aqueduc et pépîne

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER il est résolu :

QUE le conseil autorise Jacques Côté inspecteur municipal à effectuer les achats suivants : tuyaux 8 pouces, clams de réparations, etc.. il devra vérifier les coûts avant d'effectuer les achats.

Également pour la pièce manquante pour effectuer la réparation de la pépîne et les coûts afférents à cette réparation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 174-07-13

Entrée d'eau du 291, route 132

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER il est résolu :

QUE le conseil autorise Jacques Côté inspecteur municipal à procéder aux travaux d'entrée d'eau pour une entrée d'un pouce et demi sur le terrain situé au 291, route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 175-07-13

Repas lors de travaux importants

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de repas aux employés municipaux ayant participé à des travaux importants concernant les bris d'aqueduc.

QUE par contre l'heure du repas n'est pas payée, car selon la loi c'est soit l'un soit l'autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 176-07-13

Déplacement/drainage BF

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement des frais occasionnés par le drainage des bornes fontaine à Simon Langlais étant donné qu'il a dû prendre son véhicule personnel pour effectuer cette tâche.

Coût selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 177-07-13

Factures à payer

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER il est résolu :

QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

LET DE GASPÉ, CONTENEURS ÉCO-CENTRE= TOTAL DE
6 570.45\$ + 2 305\$ TOUTES CES FACTURES CRD
ALAIN COTÉ, VÉRIFICATION ANNUEL INCENDIE =
724.80
GOUTTIÈRES ST-ANACLE, GOUTTIÈRES AUX MARQUISES =
459.90
ALTUS, NUMÉRISATION CROQUIS, MATRICE = 2 647.87
GROUPE AST, SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL= 862.31
RÉSEAU GIM, INTERNET= 930.83
VOYER, COLMATER CIMENT BIBLI= 410.00
RESTAURANT DE L'ANSE, 26.35\$
CANTINE DU PECHER, 67.16\$ & 18.34\$
WHB, PLANCHER FLOTTANT BIBLI = 1 366.30
OMHC, DÉFICIT MUNICIPAL= 441.59
DISTRIBUTION BRUNET, PIÈCES AQUEDUC, 1 920.98\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 178-07-13

Achat tour / sec-adj

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER il est résolu :

QUE le conseil autorise l'achat d'une tour d'ordinateur pour le bureau de la secrétaire adjointe au coût de 507.49 plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 179-07-13

Caméra pour fosse

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER il est résolu :

QUE le conseil autorise la dépense suivante : technicien avec caméra pour aller vérifier le pourquoi du gel à la fosse du 10, route du Quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 180-07-13

Fosses fournies et/ou installées par la
municipalité / secteur St-Yvon

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER il est résolu :

QUE le conseil mandate sa directrice générale, madame Marie Dufresne à faire parvenir des factures aux citoyens du 756, 764 et 768 pour les fosses septiques qui ont été installées lors de leur construction de maison, de même que pour l'installation desdits fosses.

QUE ces fosses avaient été installées en pensant qu'il y aurait le projet d'égout municipal dans ce secteur et que les citoyens ont tous signé une entente mentionnant la possibilité du remboursement.

Le montant facturé sera du montant réel engagé par la municipalité, en fournissant les copies de facture. (2 248\$ + taxes/chaque fosse + installation selon facture).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE : l'inspecteur municipal sera en vacances du 29 juillet au 16 août inclusivement et la directrice générale du 5 août au 23 août inclusivement.

L'annexe A de l'ordre du jour fait partie intégrante du présent procès verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.

Maire

Sec-trésorière

